

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre message portant vos préoccupations au sujet du projet de loi dit "pour une école de la confiance" et je vous en remercie.

Sachez que vous êtes nombreuses et nombreux à me faire part d'inquiétudes sur différents aspects de ce texte. Il n'est pour l'heure pas encore inscrit à l'ordre du jour du Sénat. Pour autant et sans attendre, mes collègues membres du groupe socialiste et moi-même procédons d'ores et déjà à l'audition des différentes organisations syndicales d'enseignant·e·s et des membres de la communauté éducative afin de prendre pleinement conscience des problématiques soulevées par ce projet de loi.

J'ai également eu l'occasion d'échanger directement avec des enseignant·e·s, directeur·trice·s d'établissement et parents d'élèves de Nantes à l'occasion de la Nuit des écoles le 14 mars dernier comme dans certaines écoles de la Loire-Atlantique. Je compléterai mon approche en recevant à ma permanence vos représentant·e·s, le cas échéant.

Comme vous, des maires du département m'ont également fait part de leurs préoccupations, plus particulièrement sur l'article 6 quater créant les établissements publics des savoirs fondamentaux, suite à un amendement porté entre autre par Mme Aude Amadou, députée LREM de la 4e circonscription de la Loire-Atlantique.

Avec mes collègues socialistes, je serai donc très attentive à l'évolution de ce texte lors de son examen. Je tenais à vous en faire part et ne manquerai pas de vous tenir informé·e·s par la suite.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne continuation.

Bien sincèrement,

--

Michelle MEUNIER

Sénatrice de la Loire-Atlantique

Vice-présidente de la commission des Affaires sociales

membre du groupe socialiste